

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA**

Séance du 13 avril 2023

| Nombre de Membres | | |
|---|--|--|
| Afférents Au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont Pris part À la Délibération |
| 11 | 11 | 10 |
| Date de convocation | Présents : TOMASINI Jacques-André, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothee, ROSSI Antoine, SIMONI Simon Jean, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI | |
| 06 avril 2023 | | |

| | |
|----------------------------|--|
| Date de convocation | Absents : Denis TERRACHON |
| 06 avril 2023 | Représentés : Christelle TOMASI, Aimée LUSINCHI |

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M Leschi Damien ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'il a acceptées

DCM-2023-04-15 : Demande De Subvention De L'association A Capella

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu en mairie le 03 février 2023 de l'association A CAPELLA, sollicitant l'obtention d'une subvention.

Afin d'encourager et de soutenir cette association, le Conseil Municipal OUI M. le Maire et après en avoir délibéré décide par :

10 voix pour
00 voix contre
00 abstentions

D'accorder une subvention d'un montant de 300 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire

Jacques André TOMASINI